



Monsieur le Maire,

Madame la Maire-adjointe, chargée de la petite enfance et de l'éducation,

Nous avons participé, le 27 avril, au COPIL sur les rythmes scolaires.

Au cours de cette réunion, il nous a été annoncé, sans concertation préalable, une mesure relative au temps d'accompagnement scolaire (TAS), applicable dès septembre 2017.

il s'agit de deux modifications :

- l'allongement de la durée du TAS de 15 minutes (17h à 18h au lieu de 17h45), qui ne soulève pas de commentaire particulier de notre part,
- le relèvement du nombre d'élèves encadrés sur cette plage horaire : 16 à 18 enfants contre 10 à 12 enfants par encadrant, à ce jour.

Outre le problème de forme que pose cette annonce dans le cadre d'une instance qui n'a pas vocation à être une simple chambre d'enregistrement de décisions prises à l'avance, après sondage auprès des parents que nous représentons et échange avec d'autres parties prenantes à ce dispositif, il apparaît que cette modification du taux d'encadrement est préjudiciable à l'intérêt des enfants. Et nous souhaitons l'exprimer dans ce courriel.

Il y a quatre ans, lors du remplacement des études dirigées par le TAS, la mairie s'est engagée à assurer un accompagnement aux devoirs de qualité, et ce afin de permettre à tout élève, et en particulier aux plus fragilisés, d'être accompagnés.

Pour ce faire, le taux a été fixé à 12 enfants maximum, par encadrant, ce qui a depuis lors été présenté par la mairie comme la clé de la réussite du dispositif TAS.

L'API a, de son côté, rappelé, à chaque COPIL, la nécessité de respecter ce taux, car nous savons, par expérience que le suivi par l'encadrant, notamment lorsqu'il n'est pas enseignant, n'est pas toujours idéal, et qu'il arrive que l'enfant reparte sans que la révision d'une leçon ne puisse être effective (et nous parlons bien ici de leçons et non de devoirs).

Aussi, vous comprendrez que la mesure que vous souhaitez imposer à la rentrée prochaine ne peut nous convenir en ce qu'elle contrevient à tous les principes que nous avons fixés ensemble, au cours de ces dernières années.

Dans la mesure où un effectif de 16 enfants n'est à ce jour aucunement garanti, le passage à 18 enfants, qu'il réponde à une contrainte budgétaire ou à une contrainte de gestion des absences au quotidien, nous semble être un pari trop risqué. Il est en effet loin d'être certain que les enseignants répondront plus nombreux présents pour assurer des études plus longues d'un quart d'heure mais rémunérées au même taux horaire. Ce qui est certain en revanche c'est que la gestion du groupe, notamment par les intervenants non professionnels s'en trouvera d'autant plus problématique.

Enfin, l'hypothèse d'une possibilité de sortie des rythmes scolaires envisagée par le Président de la République, le lancement, ce week-end, par son Ministre de l'Education, du dispositif « devoirs faits à l'école » pour 2017, auquel s'ajoute la fin du PEDT local, sont autant d'éléments qui nous amèneront très prochainement à « reprendre » le dossier et à repenser totalement l'organisation, celle du TAS y compris. Nous souhaitons vivement qu'à cette occasion soit rendu possible un véritable travail partenarial auquel l'API est prête, comme toujours, à tenir sa place en étant force de proposition.

C'est pourquoi, l'API demande pour la rentrée 2017-2018, le maintien du système actuel du TAS, sur la base d'un taux de 12 enfants maximum par encadrant, effectif permettant à chaque enfant de travailler individuellement, d'apprendre ses leçons et d'exercer sa mémoire dans un climat qui le permette.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Madame la Maire-Adjointe, à l'assurance de notre considération distinguée.